

Procédure de dépôt des dossiers F.I.P.D 2016

→ Tout dossier insuffisamment détaillé, et dont l'action ne sera pas justifiée, ne pourra être examiné dans le cadre de la programmation.

I. Documents à fournir impérativement par les porteurs de projets :

Associations :

Pour une première demande ou une demande de renouvellement :

1. Le CERFA N°12156*03 (intégralement renseigné).
2. Les statuts régulièrement déclarés en un seul exemplaire.
3. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...).
4. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du N° SIRET.
5. Le pouvoir donné au signataire si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association .
6. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
7. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
8. La référence de la publication de ces documents sur le site internet JO (Journaux Officiels) si ces derniers ont été publiés.

Mairies :

Pour une première demande :

1. Le CERFA N°12156*03 (intégralement renseigné).
2. Un relevé d'identité bancaire (pour toutes les demandes F.I.P.D).

Pour une demande de renouvellement :

1. Le CERFA N°12156*03 (intégralement renseigné).
2. Un relevé d'identité bancaire (pour toutes les demandes F.I.P.D).
3. Le bilan qualitatif de l'action réalisée sur l'année précédente.

II. Adresse d'envoi du dossier :

Le dossier complet devra être **envoyé en version dématérialisé** à l'adresse suivante :

pref-fipd@val-doise.gouv.fr

En complément, un exemplaire papier dûment daté et signé devra être transmis à la préfecture, à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet du Val D'Oise Préfecture Cabinet du Préfet A l'attention de Madame LE BAS Ambre F.I.P.D 2016 05 Avenue Bernard Hirsch CS 20 105 95 010 Cergy-Pontoise Cedex

Les dossiers dématérialisés et papiers doivent parvenir à la préfecture au plus tard **le 18 mars 2016 inclus**. Tous les dossiers transmis ultérieurement ne seront pas retenus.

III. Contacts :

- Madame LE BAS Ambre – 01.34.20.29.11 – ambre.le-bas@val-doise.gouv.fr
- Madame BESCHE Laëtitia – 01.34.20.26.19 – laetitia.besche@val-doise.gouv.fr
- Site internet du CIPD : <http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPD/FIPD>